

S.P.R.B. - B.D.U.
DIRECTION DES MONUMENTS
ET DES SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur / Fonctionnaire délégué
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / boîte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2016

V/réf. : FC/HL/2322-0035-1
N/réf. : AA/KD/FRT-2.53/s.596
Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : FOREST. Rue Marconi, 121-127 – Ancien Etablissement de la Magnéto belge.
Demande de classement de la façade à rue du monument inscrit sur la liste de sauvegarde émanant de la copropriété.
(Dossier traité par Mme Fr. Cordier – D.M.S.)

Conformément aux dispositions de l'article 222 § 3 et 4 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 31 octobre 2016, sous référence, réceptionné le 31 octobre, notre Commission a, en sa séance du 30 novembre 2016, émis **un avis favorable** sur la demande de classement comme monument de la façade à rue du bien mentionné sous rubrique.

En raison de leur intérêt artistique et historique, sont actuellement inscrites sur la liste de sauvegarde certaines parties de la Magnéto Belge à savoir la façade à rue et la toiture, ainsi que les parties intérieures suivantes : le hall de montage, l'ascenseur technique pour la partie industrielle au n° 123, le vestibule, le hall, la cage d'escalier, et les bureaux du directeur au 1^{er} étage (y compris le mobilier fixe par destination pour la partie directoriale au n°127).

La demande de classement de la façade à rue de style Art Déco a été introduite par la copropriété de la résidence « la Magnéto Belge », selon les dispositions de l'article 221 du CoBAT. Elle est motivée par le besoin de restaurer la façade dans les règles de l'art et de bénéficier des subsides régionaux destinés à cette fin. La demande de classement ne porte pas sur les autres parties en sauvegarde.

La CRMS souscrit à la demande de classement de la façade à rue. Bien que plusieurs mesures de protection cohabitent, la Commission insiste pour que la gestion future des lieux fasse l'objet d'une approche globale et cohérente de l'ensemble du bien.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. à : BDU-DMS : M. Kreutz.